

Bulletin de souscription (à retourner à : UFG REM - 173, boulevard Haussmann - 75008 PARIS)

Je soussigné(e) * ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. et Mme ☐ Indivision ☐ SCI (imposée à l'IR)

Nom _____

Nom de jeune fille
(pour les femmes mariées) _____

Prénoms (Monsieur)
(dans l'ordre de l'état civil) _____

Prénoms (Madame)
(dans l'ordre de l'état civil) _____

Né le (Monsieur) _____ à _____ Département _____ Pays _____
(obligatoire) (obligatoire) (obligatoire) (obligatoire)

Née le (Madame) _____ à _____ Département _____ Pays _____
(obligatoire) (obligatoire) (obligatoire) (obligatoire)

État civil* : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve)

Régime matrimonial * : ☐ Communauté universelle⁽¹⁾ ☐ Séparation de biens ☐ Communauté réduite aux acquêts (sans contrat) ☐ Participation aux acquêts

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

N° de téléphone _____ E-Mail _____

Profession* : ☐ 1. Agriculteur ☐ 2. Commerçant/Artisan ☐ 3. Cadre/Profession libérale ☐ 4. Chef d'entreprise
☐ 5. Fonctionnaire ☐ 6. Employé/Ouvrier ☐ 7. Retraité/Sans profession

(1) Le conjoint du souscripteur, en cas de mariage sous un régime communautaire, déclare être parfaitement informé de la présente souscription et renonce à demander la qualité d'associé pour la moitié des parts souscrites.

Reconnais avoir reçu et pris connaissance au préalable, du dossier de la présente souscription comprenant notamment les statuts et la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, et déclare souscrire à la SCPI Multihabitation 4 :

Nombre de parts (minimum 5 parts pour une 1 ^{re} souscription)	Montant unitaire	Montant de la souscription
	1 500 €	

Que je règle ce jour : ☐ au comptant, par chèque bancaire libellé à l'ordre de la SCPI Multihabitation 4
☐ à crédit à hauteur de euros auprès de (organisme de crédit) :

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur le compte suivant :

Domiciliation de l'établissement bancaire
_____ code banque _____ code guichet _____ numéro de compte _____ clé _____

Je suis déjà associé(e) d'une SCPI du Groupe UFG * ☐ OUI ☐ NON N° d'associé _____

Je déclare opter pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire sur les revenus financiers* : ☐ OUI ☐ NON

Je déclare être soumis au régime de l'Impôt sur le Revenu (IR) des particuliers ** : ☐ OUI ☐ NON

Résidence fiscale : ☐ France et DOM ☐ TOM ☐ U.E. ☐ Hors U.E.

Je suis informé(e) du fait que la Société ne garantit pas la revente des parts.

Cachet _____ code origine _____

Fait àle..... en trois exemplaires, dont un a été remis au souscripteur.

Signature(s)* précédée(s) de la mention manuscrite : Bon pour souscription de "n" parts (en tout lettre) :**

**ATTENTION : JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
+ COPIE DE LA CNI OU PASSEPORT + ORIGINAL DU RECEPISSE**

IMPORTANT : Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment si le montant de la souscription est supérieur ou égal à 150 000 euros ou si le versement est établi par un tiers différent du souscripteur, il convient de joindre au présent bulletin le formulaire adéquat.

A NOTER : Conformément à l'ordonnance du 13 Octobre 2005, les associés auront à se prononcer, dans un délai de cinq ans à compter de l'homologation du règlement général de l'AMF, le 18 avril 2007, sur la transformation éventuelle de la SCPI en OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) dans le cadre d'une AGE.

Les informations contenues dans le présent document, nécessaires à la réalisation du contrat et au traitement du dossier, sont destinées à l'ensemble des Sociétés du Groupe UFG. Elles pourront être utilisées à des fins de prospection. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci contre ☐

Elles sont susceptibles d'être transmises à des tiers à des fins également de prospection commerciale, si vous ne le souhaitez pas cochez la case ci-contre ☐

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant au Service Associés SCPI du Groupe UFG, responsable du traitement, sis 173, boulevard Haussmann – Paris 75008.

*Cocher la case correspondante.

**Il est rappelé que l'amortissement fiscal de la Loi Borloo neuf n'est pas consenti aux souscripteurs assujettis aux régimes IS et BIC.

*****Achat en nom propre** : signature de l'acquéreur - **Achat en communauté** : signature obligatoire des deux époux - **Achat en indivision** : signature de tous les indivisaires ou de leur représentant - **Achat par une SCI** : signature du représentant légal de la société (joindre un exemplaire des statuts et du Kbis de moins de 3 mois) - **Mineurs** : établir le bulletin au nom du mineur avec signature des deux parents. A défaut, signature du représentant légal (joindre l'original de l'acte de tutelle autorisant l'opération ou sa copie certifiée conforme).

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L 214-50 et suivants et les articles R 214-116 et suivants du Code Monétaire et Financier.
La société a pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION A LA PREMIERE AUGMENTATION DE CAPITAL

Société de gestion : UFG Real Estate Managers (UFG REM) - 173, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - 399 922 699 RCS PARIS
La société de gestion de portefeuille UFG Real Estate Managers a obtenu l'agrément AMF, n° GP-07000038 du 26 juin 2007.

Capital d'origine : 760 000,00 €

Capital autorisé : 70 000 000,00 €

Montant de l'augmentation de capital : 18 750 000,00 € devant porter le capital social de 760 000,00 € (capital d'origine) à 19 510 000,00 €

Nombre de parts à souscrire : 15 000 parts

Date de souscription : La souscription est ouverte du 12 octobre 2007 au 30 juin 2008, sauf clôture anticipée si l'intégralité des parts était souscrite avant cette date.

Prix de souscription :

- Valeur nominale 1 250,00 €
- Prime d'émission 250,00 €, sur laquelle est prélevée une commission de souscription au taux de 10,50 % TTC, soit 157,50 €
- Total prix de souscription 1 500,00 €

Minimum de souscription : Tout nouvel associé doit souscrire un minimum de 5 parts. Tout souscripteur déjà associé de la SCPI Multihabitation 4 peut souscrire un nombre quelconque de parts

Date d'entrée en jouissance : Les parts portent jouissance le premier jour du mois qui suit le mois de souscription.
Toute souscription reçue après la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.

Prélèvement libératoire : l'associé(e) devra cocher la case prévue à cet effet sur le bulletin de souscription, précisant s'il désire opter ou non pour le prélèvement libératoire forfaitaire. A défaut d'indication, l'associé sera réputé n'avoir pas opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire et bénéficiera de la seule retenue à la source des prélèvements sociaux (11 %). Il pourra, sur demande expresse, en obtenir la modification auprès de la Société de Gestion.

Dans l'affirmative, la SCPI procédera directement au prélèvement libératoire forfaitaire légal sur la fraction du revenu brut global trouvant son origine dans les produits financiers. Entrent dans la catégorie des produits financiers, les intérêts bancaires perçus notamment sur les dépôts de garantie ou les loyers versés d'avance.

Attention : les revenus locatifs ne peuvent en aucun cas bénéficier du prélèvement libératoire forfaitaire. Ils sont soumis à l'imposition normale des revenus fonciers.

La note d'information de la SCPI Multihabitation 4 a reçu le Visa n° 07-27 en date du 28 septembre 2007 délivré par l'AMF et elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription. La note d'information est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.ufg-partenaires.com.

La notice prévue à l'article L 422-8 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 5 octobre 2007.

RÉCÉPISSÉ

établi dans le cadre des dispositions des articles L. 341-12 et L. 341-16 IV du code monétaire et financier (CMF)

Je soussigné(e)

Nom
Prénom
Adresse

Reconnais, pour le(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-après indiqué(s) :

- ☐ SCPI :
☐ FCPI :

Soit ☐ avoir acquis ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF*.

Soit ☐ avoir été démarché au sens de l'article L. 341-1 du CMF* et qu'à cet égard, M....., enregistré auprès de la Banque de France sous le n° [.....], exerçant à (adresse professionnelle), agissant au nom et pour le compte de la société, elle-même enregistrée auprès de la Banque de France sous le n° [.....] et mandatée, pour la commercialisation des SCPI, par la société UFG Investment Managers et, pour la commercialisation des FCPI, par la société UFG Private Equity, toutes deux domiciliées à Paris (75008), 173, boulevard Haussmann,

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, m'a proposé l'acquisition du(des) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus indiqué(s) ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :

Pour les SCPI : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel.

Pour le FCPI : le bulletin de souscription, la notice d'information et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part.

- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au(x) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus énoncé(s) (lieu et date de signature, etc.) ;
- m'a également informé(e) :
 - de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 I et II du CMF ;
 - en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. **Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.**

La signature du bulletin de souscription ou de l'ordre d'achat, ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que quarante-huit heures minimum à compter du lendemain de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Fait à, le

Signature de l'acquéreur :

*Art. L. 341-1 du CMF : "Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier **toute prise de contact non sollicitée**, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur :

La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1 ;

...Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins..."